

<p>épublique Française Département de Haute-Savoie</p> <p><b>COMMUNE DE ONNION</b></p> 	<p><b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL</b></p> <p>☞ <b>Séance du 19 MARS 2025</b> ☞</p> <p>L'an deux mille vingt-cinq, le 19 mars à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de ONNION, dûment convoqué le 14 mars 2025, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur André GERVAIS, Maire,</p>																																																							
<p>Nombre de conseillers en exercice : 15 Présents : 11 Absents excusés : 04 Pouvoirs : 04 (PASSY Dominique ayant donné procuration à JEANTET Anne et JACQUARD Thierry ayant donné procuration à GERVAIS André, OBERSON Jean-François ayant donné procuration à GERVAIS Jean-Claude et HAY Matthieu ayant donné procuration à VELAT Jocelyne) Votants : 15 Secrétaire de séance : Céline MAURE</p>																																																								
<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>Présent</th> <th>Absent</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>GERVAIS André</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> </tr> <tr> <td>VELAT Jocelyne</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> </tr> <tr> <td>PAPI Guillaume</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> </tr> <tr> <td>MAURE Nadine</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> </tr> <tr> <td>JADOT Jean-Noël</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>		Présent	Absent	GERVAIS André	✓		VELAT Jocelyne	✓		PAPI Guillaume	✓		MAURE Nadine	✓		JADOT Jean-Noël	✓		<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>Présent</th> <th>Absent</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>GERVAIS Jean-Claude</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> </tr> <tr> <td>MAURE Sigrid</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> </tr> <tr> <td>OBERSON Jean-François</td> <td></td> <td style="text-align: center;">✓</td> </tr> <tr> <td>MAURE Céline</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> </tr> <tr> <td>PASSY Dominique</td> <td></td> <td style="text-align: center;">✓</td> </tr> </tbody> </table>		Présent	Absent	GERVAIS Jean-Claude	✓		MAURE Sigrid	✓		OBERSON Jean-François		✓	MAURE Céline	✓		PASSY Dominique		✓	<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>Présent</th> <th>Absent</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>JACQUARD Thierry</td> <td></td> <td style="text-align: center;">✓</td> </tr> <tr> <td>CHARDON Brigitte</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> </tr> <tr> <td>JEANTET Anne</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> </tr> <tr> <td>HAY Matthieu</td> <td></td> <td style="text-align: center;">✓</td> </tr> <tr> <td>WAILL Benoist</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>		Présent	Absent	JACQUARD Thierry		✓	CHARDON Brigitte	✓		JEANTET Anne	✓		HAY Matthieu		✓	WAILL Benoist	✓	
	Présent	Absent																																																						
GERVAIS André	✓																																																							
VELAT Jocelyne	✓																																																							
PAPI Guillaume	✓																																																							
MAURE Nadine	✓																																																							
JADOT Jean-Noël	✓																																																							
	Présent	Absent																																																						
GERVAIS Jean-Claude	✓																																																							
MAURE Sigrid	✓																																																							
OBERSON Jean-François		✓																																																						
MAURE Céline	✓																																																							
PASSY Dominique		✓																																																						
	Présent	Absent																																																						
JACQUARD Thierry		✓																																																						
CHARDON Brigitte	✓																																																							
JEANTET Anne	✓																																																							
HAY Matthieu		✓																																																						
WAILL Benoist	✓																																																							

<b>DELIBÉRATION N° 22_2025</b>	<b>ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE PRESTATION DE SERVICE : MAITRISE D'ŒUVRE POUR LES TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA ROUTE DE RATY ET DE LA CRÉATION SUR LE SECTEUR DES FOLLYS</b>
<b>ADOPTÉE à l'Unanimité</b>	

**RAPPORTEUR : Monsieur le Maire**

À la suite de la dégradation du terrain et aux besoins de travaux forestiers, la commune souhaite procéder aux travaux de réfection et résorption de points noirs sur la route forestière de Raty (3.150 km) et de la création de route forestière sur le secteur de Follys (1.050km)

L'opération consiste à assurer une mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux de réfection de la route forestière de Raty et de création de route forestière soit par la transformation de piste existante soit par de la création pur sur le secteur entre Raty et Les Follys. Le projet à été divisé en cinq tronçons en raison des différences caractéristiques technique et de travaux et conditionnel à l'appel d'offre des entreprises. La durée des travaux est échelonnée sur 2025/2026. Il est à préciser que c'est l'ONF qui assurera l'assistance à maîtrise d'ouvrage sur l'exploitation des bois.

L'accès à l'alpagiste pour le transport laitier hebdomadaire doit être maintenue pendant toute la période des travaux.

VU le Code de la Commande Publique notamment l'article L.2123-1 et suivants ;

VU l'avis de la Commission d'Appel d'Offres/Commission Marchés à Procédure Adaptée (CAO/MAPA) en date du 19 mars 2025 ;

Pour rappel, la commune de Onnion à engagé le projet de réfection de la route de Raty et de la création sur le secteur de Follys.

A cet effet, un marché de service à procédure adaptée a été engagé.  
La consultation a été publiée le 14 février 2025 sur le site [www.mp74.fr](http://www.mp74.fr) et le site internet de la commune.

Date limite de réception des offres fixées le 17 mars 2025 à 12h00.

Deux entreprises suivantes ont remis un pli :

- **Office National des Forêts** – 6 Avenue de France – 74000 ANNECY  
**Siège social** : 2 bis Avenue du Général Leclerc – CS 30042 – 94704 MAISON ALFORT Cedex
- **ATGT Ingénierie** – 1 Allée de Parmelan – 74370 EPAGNY METZ TESSY  
**Siège social** : 2 Rue de la Mare à Tissier - 92280 ST PIERRE DU PERRY

La commission d'appel d'offres a ensuite procédé à l'analyse des offres conformément aux critères et pondération du règlement de consultation à savoir :

- Critère prix : 45 %
- Critère valeur technique : 55 %

Méthodologie de calcul retenue

Prix des prestations:

L'offre sera jugée à partir du forfait provisoire proposé dans l'annexe financière en utilisant la formule suivante:

Note sur 45 = (prix le plus bas/prix de l'offre examinée) X 45

Valeur technique — Note sur 55

La valeur technique sera évaluée en fonction des paragraphes du mémoire technique proposé par le candidat au regard des éléments suivants :

Compétences et moyens de l'équipe de maîtrise d'œuvre : 15 points

Qualité de la production jugée notamment au travers des références présentées : 25 points

Motivations, méthodologie retenue et prise en compte des attentes : 10 points

Planning 5 points

Une note globale sur 100 sera donc attribuée aux candidats en additionnant les notes obtenues au regard des critères retenus. Les offres seront ainsi classées en fonction du nombre de points obtenus, le candidat obtenant le plus de points étant déclaré mieux disant.

Candidat	Note Technique	Note prix	Classement
ONF	38	44.88	82.88
ATGT Ingénierie	29	45	74.00

La commission d'appel d'offre a désigné selon l'analyse des offres et critères énoncés ci-dessus l'offre la plus avantageuse.

**Ainsi l'entreprise retenue est :**

**L'Office National des Forêts pour un montant de 33 436.90 € HT.**

Oui cet exposé,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,  
Le Maire entendu et après en avoir délibéré,  
A L'UNANIMITE,**

- **ATTRIBUE** le marché de service relatif à la maîtrise d'œuvre pour les travaux de réfection de la route de Raty et de la création sur le secteur des Follys à l'entreprise Office National des Forêts \_ 74000 ANNECY d'un montant de 33 436.90 euros HT soit 40 124.90 euros TTC ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toute pièce relative à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré le 19 mars 2025

Et ont signé au registre les membres présents.

La Secrétaire de Séance,  
Céline MAURE



Le Maire,  
GERVAIS André



Envoyé en préfecture le 25/03/2025

Reçu en préfecture le 25/03/2025

Publié le 25/03/2025



ID : 074-217402056-20250319-DEL\_22\_2025-DE